

CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

Compte-Rendu de la Séance du 09 juillet 2014

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de Jean PESTOURIE, Maire.

Présents : Jean PESTOURIE, René BITARELLE, Raymond MONFREUX, Louis VERGNE, Michel CROS, Francis MARTINIE, Claude PRADAYROL, Michel VERT, Patrick DEPPEZ

Absents excusés : Marinette SALAVERT, Annie CHASSAGNE

Absents : Marinette SALAVERT, Annie CHASSAGNE

Secrétaire(s) de la séance : Claude PRADAYROL

.....
Le secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.
.....

DELIBERATIONS DU CONSEIL

Attribution des travaux de voirie 2014 (2014 65)

M. le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation d'entreprises pour le programme de travaux de voirie 2014. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30.06.2014 pour étudier les plis des 5 entreprises ayant répondu :

- SARL FORETNEGRE
- FRAUCIEL BTP
- EUROVIA PCL
- COLAS SUD - OUEST
- SIORAT SAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE :

- **de retenir** la proposition de la Commission d'appel d'offres concernant l'Entreprise SIORAT SAS, Le Griffolet 19270 USSAC pour la réalisation des travaux pour un montant **71 159,40 € HT** soit **85 106,64 € TTC**.

- **d'autoriser M. le Maire** à signer les documents nécessaires pour entreprendre les travaux.

Décisions Modificatives Budget M14 Commune (2014 67)

M. le Maire indique que dans le cadre du passage à une nouvelle procédure de transmission de la Comptabilité, le Centre de Finances Publiques d'ARGENTAT - LA ROCHE CANILLAC nous demande de procéder à des modifications d'imputation comptable de certaines de nos dépenses d'investissement actuellement sur les comptes 2313 et 2315 à transférer dans différents comptes du chapitre 21. Les travaux qui feront l'objet d'un marché avec des paiements par acomptes actuellement au 2116 (création d'un cimetière à Belpuech) et 2135 (travaux dans la cuisine du Restaurant) sont à transférer au 2313. Ces modifications budgétaires ne changeront pas les projets d'investissement prévus dans le budget initial.

Il est nécessaire de procéder aux ajustements des comptes des chapitres 21 et 23 et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT

Comptes	Dénominations	Recettes	Dépenses
21	Immobilisations corporelles		- 160 400.00
2116-000	Cimetières	0.00	- 100 000.00
2128-000	Autres agencements et aménagements	0.00	+ 15 000.00
21312-000	Bâtiments scolaires	0.00	+ 2 040.00
21316-000	Equipements du cimetière	0.00	+ 2 000.00
21318-000	Autres bâtiments publics	0.00	+ 9 560.00
2132-000	Immeubles de rapport	0.00	+ 9 000.00
2135-000	Installation générales, agencements	0.00	- 100 000.00
2151-000	Réseaux de voirie	0.00	+ 1 000.00
2161-000	Oeuvres et objets d'art	0.00	+ 1 000.00
23	Immobilisations en cours		+ 160 400.00
2313-000	Constructions	0.00	- 23 600.00
2313-000	Constructions	0.00	+ 200 000.00
2315-000	Installation, matériel et outillage technique	0.00	- 16 000.00
	TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

- **d'approuver** les décisions modificatives au budget 2014 de la Commune,
- **de transmettre** la délibération et les pièces nécessaires à M. le Trésorier pour

l'enregistrement et la mise en application de ces décisions modificatives.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière de Belpuech :

M. MONFREUX indique qu'il a été contacté par le bureau d'étude, Corrèze Ingénierie pour une visite sur les lieux. M. le Maire convoque la Commission du Patrimoine Bâti et Non-Bâti et invite l'ensemble du Conseil Municipal à venir assister à cette première réunion de travail.

Toiture de l'Hôtel Restaurant du Lac :

M. le Maire et M. MONFREUX indiquent qu'un état des lieux complet de la toiture de l'Hôtel-Restaurant a été fait avec l'entreprise LES COUVERTURES DE LA CERÉ. Des travaux seront à prévoir et, suivant l'estimation des travaux, d'autres devis seront à demander.

Travaux dans la cuisine du Restaurant :

M. MONFREUX indique avoir reçu 2 bureaux d'études pour la maîtrise d'oeuvre de ces travaux. Les propositions devront nous parvenir avant le 1er Août.

Travaux de restauration du maître-autel de l'Eglise de St-Mathurin :

Il est indiqué que 2 ateliers de restauration ont répondu à la consultation. Les offres ont été envoyées à la Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de la Corrèze pour obtenir son avis.

.....
L'ordre du jour étant clos, M. le Maire lève la séance.

Tous les Conseillers présents signent.